



**ARRETE DU MAIRE
OUTILLAGE SERVICES TECHNIQUES**

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise LEGALLAIS, concernant l'achat d'outillage.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise LEGALLAIS est retenue pour l'achat d'outillage au prix de 4 921,05€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 05/02/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT

